



**DÉPARTEMENT
DU VAL-DE-MARNE**

**RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
LIBERTÉ – ÉGALITÉ – FRATERNITÉ**

**CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE DE
VINCENNES**

Extrait du Registre des Décisions

**OBJET : CONVENTION ENTRE LE CINEMA
LE VINCENNES ET LE CCAS DANS LE
CADRE DE LA FETE DES SENIORS 2023**

**DÉCISION N° DM-CCAS-23-012
EN DATE DU 13 SEPTEMBRE 2023**

VU le Code général des collectivités territoriales ;

VU la délibération du Conseil d'administration du Centre communal d'action sociale en date du 9 juin 2020 donnant délégation à sa Présidente pour l'ensemble des affaires relevant de l'article R123-21 du Code de l'action sociale et des familles ;

VU la délibération du Conseil d'administration du Centre communal d'action sociale en date du 6 juillet 2022, donnant délégation de pouvoirs, en cas d'absence du Président, à la Vice-présidente ;

CONSIDÉRANT la proposition de Nicolas METAYER, directeur du cinéma « Le Vincennes », situé 30 avenue de Paris 94300 Vincennes, de réserver une séance aux seniors vincennois, le 9 octobre 2023, dans le cadre de la Fête des seniors pour un montant de 720 € TTC (sept cent vingt euros) ;

D É C I D E

DE SIGNER une convention avec Nicolas METAYER, directeur du cinéma « Le Vincennes », situé 30 avenue de Paris 94300 Vincennes, pour la réservation d'une séance aux seniors vincennois, le 9 octobre 2023, dans le cadre de la Fête des seniors pour un montant de 720 € TTC (sept cent vingt euros).

DE FAIRE FACE à cette dépense au moyen des crédits ouverts au budget, aux chapitre et article correspondants.

Pour extrait conforme,
La vice-présidente,

Signé

Cécile BRÉON